

Le Premier Ministre

Paris, le 08 JUIL. 2009

Monsieur le Ministre,

Vous m'avez fait part des préoccupations que vous a exprimées Monsieur Alain LEGRAND, Président de la Chambre de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) du Loiret, concernant le statut d'auto-entrepreneur.

J'ai pris note de votre démarche et de celle de votre correspondant.

Comme vous le savez, face à la crise, le Gouvernement déploie des moyens considérables pour relancer l'activité, soutenir l'emploi et aider nos concitoyens les plus fragiles dans ces moments difficiles.

Le Gouvernement met aussi résolument en œuvre une politique destinée à faciliter la création et la poursuite d'activité. Celle-ci s'est notamment traduite par la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur, institué par la loi du 4 août 2008 de modernisation de l'économie.

Trop souvent, les lourdeurs administratives découragent celles et ceux qui ont une idée ou un projet à réaliser mais qui hésitent à le concrétiser. Pour cette raison, le régime de l'auto-entrepreneur, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2009, constitue une avancée majeure dans la simplification des formalités administratives, fiscales et sociales imposées aux créateurs.

Les Français ne s'y sont pas trompés : nous avons déjà dépassé le nombre de 150 000 auto-entrepreneurs inscrits alors que le Gouvernement en escomptait 200 000 sur toute l'année 2009.

.../...

*Monsieur Jean-Pierre SUEUR
Ancien Ministre
Sénateur du Loiret
1 Bis, rue Croix de Malte
45000 ORLÉANS*

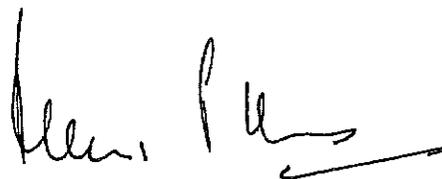
Toutefois, ce régime novateur suscite quelques craintes chez certains artisans. Vous avez bien voulu m'en informer et je tiens à vous en remercier.

L'artisanat occupe une place tout à fait déterminante dans notre économie. Les artisans sont donc au cœur de nombreuses politiques économiques du gouvernement.

A la demande de Monsieur le Président de la République, Monsieur Hervé NOVELLI, Secrétaire d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services et de la consommation, a donc monté un groupe de travail avec les représentants des artisans. Sans remettre en cause les fondements du succès de ce nouveau régime, ce groupe de travail a eu pour objectif d'échanger sans tabou à son propos et d'examiner ses implications.

A la suite de ces réflexions, Monsieur Hervé NOVELLI a annoncé le 25 juin que les auto-entrepreneurs artisans seront automatiquement enregistrés au répertoire des métiers. En outre, ils devront déclarer sur l'honneur qu'ils possèdent bien les qualifications correspondant à l'activité qu'ils entendent respecter. Ces deux évolutions répondent aux inquiétudes des artisans.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'François Fillon', with a long horizontal stroke extending to the right.

François FILLON